



Préfecture de Maine-et-Loire

Cabinet du Préfet
Place Michel Debré
49 934 ANGERS Cedex 9

Service Direction :

Véronique COTTINEAU – Poste 107

N/Réf. : SD/PE/VC –15 – 433

POUANCÉ, le 2 septembre 2015

Objet : Devenir de la Trésorerie de Pouancé

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu répondre à la copie d'un courrier adressé aux parlementaires du département au sujet du projet de fermeture de la trésorerie de Pouancé.

Vous argumentez la position de l'administration à partir de chiffres de fréquentation qui vous ont été fournis.

Il semblerait que ces données issues du logiciel ORCFA (Outils de recensement de centralisation et de transmission des flux d'accueil) ne prennent pas en compte la totalité des mouvements du bureau de Pouancé, notamment

- ↳ les dépenses et recettes de l'Etat traitées
- ↳ l'activité des collectivités : cantine, assainissement, régies, frais de séjour
- ↳ l'activité liée aux échéances de versement de la taxe d'habitation. Pour la période du 19 au 31 octobre 2014, ce sont 35 visites par jour qui ont été recensées, et sur une période plus large : du 1^{er} septembre au 19 décembre 2014, 16 visites par jour.

C'est un flux d'une cinquantaine de personnes qui peut être enregistré en y incluant l'activité des collectivités.

Il convient également de prendre en compte les retraits de secours d'urgence au bénéfice de populations défavorisées, qui, le plus souvent, n'ont pas de moyen de déplacement.

.../...



Je me permets également de vous rappeler que le territoire de la communauté de communes de la Région Pouancé – Combrée et la commune de Pouancé ont été lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat.

Ce programme vise à redynamiser l'offre de commerces, à créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants, à relancer les activités, réaliser des logements en limitant l'étalement urbain.

Le projet de fermeture de la trésorerie au 31 décembre 2015 nous paraît ainsi incohérent avec la démarche d'expérimentation engagée par l'Etat.

Par conséquent, nous vous demandons d'intervenir auprès de M. l'Administrateur Général des Finances Publiques afin qu'il réétudie ce projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et dans cette attente,

Veillez agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma respectueuse considération.

Le Maire,

Pierrick ESNAULT





Direction Départementale des Finances Publiques

1, rue Talot
BP 84 112
49 041 ANGERS Cedex 01

Service Direction :

Véronique COTTINEAU – Poste 107

N/Réf. : SD/PE/VC –15 – 320

POUANCÉ, le 15 juin 2015

Objet : Motion pour le maintien de la Trésorerie de Pouancé

Monsieur le Directeur,

En réponse à la fermeture annoncée de la trésorerie de Pouancé, le Conseil Municipal, dans sa séance du 8 juin dernier a délibéré et voté une motion pour son maintien.

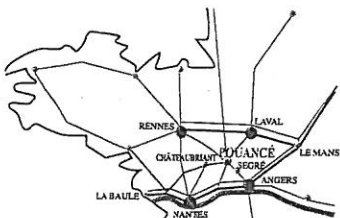
Vous trouverez ci-joint la délibération y afférent, en espérant que notre appel sera entendu.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et, dans cette attente,

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Directeur**, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,

Pierrick ESNAULT



2015-N°105

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE POUANCÉ

Arrondissement de SEGRÉ – Département de Maine et Loire

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 23

SÉANCE DU 08 JUIN 2015

Date de la convocation : 03/06/2015

Date d'affichage : 15/06/2015

L'an Deux mille Quinze, le HUIT du mois de JUIN, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de POUANCÉ, se sont réunis à la Mairie dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur ESNAULT Pierrick, Maire.

Étaient présents :

M. ESNAULT M. GALISSON Mme DAUVIER M. BELOUARD Mme GEORGET M. GODDE
M. GAUGAIN M. HEINRY M. BRILLET Mme GERMAIN M. ABLINE Mme KELLER
Mme SARAROLS Mme ZENGIN M. ROUSSEZ Mme BELLANGER M. WARIN M. LEROY
Mme CHAPEAU

Absents excusés :

Mmes GASNIER HAMARD BERNIER, M. PAUTONNIER

Ont donné procuration

Mme Anne GASNIER	à	Mme Sophie BELLANGER
Mme Sylvie HAMARD	à	M. Claude GALISSON
M. Thierry PAUTONNIER	à	M. Pierrick ESNAULT
Mme Lucie BERNIER	à	Mme Isabelle SARAROLS

Secrétaire de séance :

M. Olivier ROUSSEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE, CENTRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA COMMUNE**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été alerté d'une réorganisation en cours des trésoreries du Segréen, ce qui aurait pour incidence la fermeture des trésoreries de Pouancé, Candé et le Louroux-Béconnais, services publics dont la présence est la garantie du traitement équitable des populations en milieu rural.

Il est de notre devoir, membres du Conseil Municipal de la ville de Pouancé de la prendre suffisamment au sérieux pour y réagir avec vigueur.

.../...

Comment peut-on imaginer ne plus bénéficier des services d'une Trésorerie, service de proximité ?

- Paiement d'impôts, taxes, amendes ou factures
- Réclamations, modalités de paiement (sursis, fractionnement, ...) alors que de plus en plus de contribuables rencontrent des difficultés financières

La fréquentation de la trésorerie ne faiblit pas et le maintien de ce service de proximité est capital, notamment pour les personnes âgées et les plus démunis d'entre nous.

Ce service public joue également un rôle important pour les collectivités du canton, qui trouvent dans la proximité de la trésorerie de Pouancé, aide et soutien au quotidien :

- Rôle du comptable dans l'établissement des budgets communaux
- Gestion des établissements publics
- Gestion des paiements des salaires des employés communaux et des établissements publics
- Régies

Les conséquences évidentes seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches (suivi difficile des dossiers par téléphone, déplacements plus longs, file d'attente, ...)

Il s'agit bien de la fin d'un accueil personnalisé.

Par la présente, le conseil municipal manifeste son désaccord de voir s'éloigner des communes de son ressort et de la communauté de communes, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs des territoires ruraux.

Pour l'ensemble de ces raisons, le conseil municipal demande que la Direction Départementale des Finances Publiques maintienne le fonctionnement de la Trésorerie de Pouancé.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

✓ **EXIGE** le maintien du fonctionnement de la trésorerie à Pouancé auprès des services de la Direction Départementale des Finances Publiques avec l'affectation d'un comptable public et des effectifs nécessaires à l'exercice des missions.

✓ **CHARGE M.** le Maire d'en informer la Direction Départementale des Finances Publiques.

Fait, délibéré et signé à **POUANCÉ**, les jours, mois et an que d'autre part.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Pierrick ESNAULT





Pouancé, le 10 JUIN 2015

Monsieur le Directeur Départemental des Finances
Publiques
1 rue Talot
49041 ANGERS CEDEX 01

Objet : fermeture de la Trésorerie de Pouancé

Monsieur le Directeur,

Vous êtes venu en date du 20 mai nous faire part de votre « décision » de fermer définitivement la trésorerie de Pouancé pour répondre à des logiques financières. En tant que Présidente de la communauté de communes je me permets de vous faire part de ma profonde inquiétude mais aussi de mon désaccord face au peu de considération porté au milieu rural ainsi qu'aux personnes qui y vivent et y travaillent.

La trésorerie est un service public et je regrette que l'Etat ne porte aucun intérêt au respect des grands principes de ce service public et notamment l'égalité d'accès. Ce service de proximité concerne non seulement les 14 communes de notre territoire, la communauté de communes, l'établissement ESPACES, mais aussi les citoyens.

Effectivement, parmi vos arguments allant dans le sens de cette suppression, la dématérialisation est un élément important. Toutefois, il ne faut pas minimiser les échanges réguliers et les déplacements qui sont faits vers vos services.

Aussi, au vu des échanges que nous avons pu avoir, j'attends de votre part une réponse opérationnelle quant à la gestion de la régie de l'aire d'accueil des gens du voyage. En effet, il n'est pas envisageable d'instaurer un autre mode de paiement que le numéraire, de même qu'il n'est pas envisageable de faire 50 kms pour aller déposer ces fonds à la trésorerie ce qui engendrerait des coûts financiers et une perte de temps pour les services de la communauté de communes. Les collectivités doivent également faire face à de nombreuses restrictions budgétaires... Par ailleurs, je tiens à rappeler le rôle de conseil du trésorier et l'indemnité qu'il reçoit à ce titre. Comment vont désormais se dérouler ces échanges qui permettaient d'établir des relations de travail constructives et régulières. Là encore, les agents vont devoir se déplacer ????

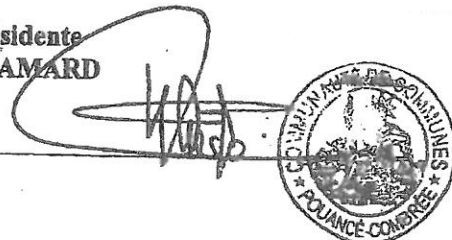
Bien entendu, cette problématique est identique pour les communes, mais aussi les citoyens qui ne bénéficieront pas du même service.

Enfin permettez-moi de regretter l'amalgame inapproprié entre le projet de Loi NOTRE, le pré-projet de schéma de coopération intercommunale et la réorganisation de vos services. Est-ce là la vision de l'Etat sur l'aménagement du territoire ?

Ainsi, au vu de l'ensemble de ces éléments, je vous serais reconnaissante de bien vouloir réexaminer ce dossier afin de pouvoir envisager le maintien du service de la trésorerie sur la commune de Pouancé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente
M-J HAMARD



Copie : Monsieur le Député

La Prévière, le 1^{er} septembre 2015

COMMUNE
DE
LA PREVIERE

1place de l'Eglise
49420 LA PREVIERE

Monsieur le Directeur Départemental des Finances
Publiques
1 rue Talot
49041 ANGERS CEDEX 1

OBJET : fermeture de la trésorerie de Pouancé

Monsieur le Directeur,

Au nom du conseil municipal de La Prévière, je souhaite vous faire part de notre vive inquiétude concernant le projet de fermeture de la Trésorerie de Pouancé.

En effet, nous travaillons avec ses services en relation fréquente, ceux-ci nous sont d'importants conseils pour le bon fonctionnement de notre collectivité, l'élaboration du budget, conseil juridique etc....

Le trésor Public est aussi un service de proximité pour nos citoyens, comment feront les personnes qui souhaitent payer en numéraire leurs factures, ceux qui ont besoin de conseil pour la déclaration d'impôt.... Il leur faudra se déplacer à Segré. Ceci engendrera de nombreux déplacements supplémentaires pour les citoyens ainsi que nos collectivités même si on convient que la dématérialisation en diminuera quelques-uns.

Ce projet n'est pas en adéquation avec la politique environnementale qui vise à diminuer les déplacements et surtout il dessert les services en milieu rural à l'heure difficile aussi où toutes les collectivités doivent faire face à des contraintes financières sans précédentes. L'inégalité en serait encore augmentée vis-à-vis de nos petites communes qui ont besoin d'un minimum de services pour maintenir sa population en place.

Nous souhaitons que soit réexaminer ce projet afin de maintenir les services de la Trésorerie sur la commune de Pouancé.

En attente d'une réévaluation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Marie-Françoise COCONNIER



Copie : Monsieur le Député

DEPARTEMENT
MAINE ET LOIRE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-HULLIN

Arrondissement de SEGRÉ

Canton de **POUANCÉ**

Tél/Fax : 02.41.92.41.88

e-mail : mairie.la-chapelle-hullin@wanadoo.fr

Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Finances
Publiques
1 Rue Talot
49041 ANGERS CEDEX 01

Le 18 septembre 2015

Objet : Fermeture de la trésorerie de Pouancé

Monsieur le Directeur,

Nous avons appris votre décision de fermer définitivement la trésorerie de Pouancé pour répondre à des logiques financières. En tant que Maire, je me permets de vous faire part de ma profonde inquiétude face à si peu de considération pour le service de proximité.

En effet, la trésorerie de Pouancé est un service public indispensable autant pour les collectivités que pour les habitants de notre territoire qui méritent autant que ceux des zones urbaines la considération de l'Etat et le même accès à ses services.

De plus, une concentration des services de l'Etat dans les plus grandes collectivités semble contraire aux préoccupations écologiques de diminuer les déplacements individuels.

Nos petites communes doivent pouvoir et avoir le droit de vivre elles aussi.

Espérant vivement que vous réexaminerez ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Dominique DELAUNAY



Le

25 août 2015



Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques
1 Rue Talot
49041 ANGERS CEDEX 01

Objet :
Fermeture de la Trésorerie de Pouancé

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je tiens à vous informer de ma déception d'apprendre votre décision de fermer définitivement la Trésorerie de Pouancé.

Vos services nous sont nécessaires et indispensables au bon fonctionnement de notre commune, régies, échanges réguliers, conseils, déplacements nombreux vers vos services nécessités par toutes les transactions de notre commune, certes, mais très active cependant, vous le savez.

Le choix de votre part, s'il devait se concrétiser serait pour nous une réelle catastrophe et ne ferait qu'ajouter aux pénalités actuelles liées entre autre, à la récession des aides budgétaires aux communes.

Nombres de projets nécessaires et souhaités par nos administrés s'en verront réduits et repoussés comme déjà, de plus en plus.

Monsieur le Directeur, pour tous ces points importants, je vous demande avec l'ensemble du conseil municipal et de nos administrés de bien vouloir réexaminer ce dossier pour, en final nous l'espérons, sursoir à votre décision.

Nos petites communes doivent pouvoir et avoir le droit de vivre elles aussi.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête, pour une réponse favorable à celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Michel DUPRÉ



MAIRIE
DE
BOURG-L'ÉVÊQUE
49520
Maine-et-Loire

Tél. : 02 41 94 24 81
Fax : 02 41 61 16 04

Bourg l'Evêque le 25 juin 2015

*Copie courtoise
transmise*

Monsieur le Maire de BOURG L'EVÊQUE

à

Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publics
1, rue Talot
49041 ANGERS CEDEX 01

Objet : fermeture de la Trésorerie de Pouancé

Monsieur le Directeur,

Je constate encore une fois le peu d'état que vous faites de notre territoire en fermant la trésorerie de Pouancé.

Nos petites communes du nord-ouest du département qui vous paraissent insignifiantes, ont besoin tant qu'elles existent du soutien et des conseils que la trésorerie de Pouancé, que vous allez fermer, leur dispensent, et leurs habitants méritent autant que ceux des zones urbaines la considération de l'Etat et le même accès à ses services.

C'est pourquoi nous nous indignons le Conseil Municipal et moi-même de la façon dont vous déménagez notre territoire.

Espérant vivement que vous réexaminerez ce dossier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Maire,
R.GALON

La Prévière, le 1^{er} septembre 2015

COMMUNE
DE
LA PREVIERE

1 place de l'Eglise
49420 LA PREVIERE

Monsieur le Directeur Départemental des Finances
Publiques
1 rue Talot
49041 ANGERS CEDEX 1

OBJET : fermeture de la trésorerie de Pouancé

Monsieur le Directeur,

Au nom du conseil municipal de La Prévière, je souhaite vous faire part de notre vive inquiétude concernant le projet de fermeture de la Trésorerie de Pouancé.

En effet, nous travaillons avec ses services en relation fréquente ceux-ci nous sont d'importants conseils pour le bon fonctionnement de notre collectivité, l'élaboration du budget, conseil juridique etc....

Le trésor Public est aussi un service de proximité pour nos citoyens, comment feront les personnes qui souhaitent payer en numéraire leurs factures, ceux qui ont besoin de conseil pour la déclaration d'impôt..... Il leur faudra se déplacer à Segré. Ceci engendrera de nombreux déplacements supplémentaires pour les citoyens ainsi que nos collectivités même si on convient que la dématérialisation en diminuera quelques-uns.

Ce projet n'est pas en adéquation avec la politique environnementale qui vise à diminuer les déplacements et surtout il dessert les services en milieu rural à l'heure difficile aussi où toutes les collectivités doivent faire face à des contraintes financières sans précédentes. L'inégalité en serait encore augmentée vis-à-vis de nos petites communes qui ont besoin d'un minimum de services pour maintenir sa population en place.

Nous souhaitons que soit réexaminer ce projet afin de maintenir les services de la Trésorerie sur la commune de Pouancé.

En attente d'une réévaluation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Marie-Françoise COCONNIER



Copie : Monsieur le Député

MAIRIE

10, rue de la mairie

49420 ARMAILLÉ

☎ 02.41.94.32.41

Fax 02.41.94.31.72

Adresse E.mail : mairie.armaille@orange.fr

M. le Directeur Départemental
des Finances Publiques
1 rue Talot

49041 – ANGERS CEDEX 01

N/Réf : 15-075

Objet : fermeture de la Trésorerie de Pouancé

Monsieur le Directeur,

Nous avons appris votre décision de fermer définitivement la trésorerie de Pouancé pour répondre à des logiques financières. En tant que Maire, je me permets de vous faire part de ma profonde inquiétude face à si peu de considération pour le service de proximité.

La trésorerie est un service public et doit être à la disposition des habitants qui devront malheureusement aller sans doute demain à Segré et dans le futur Angers ?.

Et tant que petite commune, des frais supplémentaires dans le cadre notamment pour le déplacement du personnel (plus important) pour avoir des échanges de travail et les frais d'affranchissement pour l'envoi des titres de recettes qui ne peuvent être à ce jour dématérialisés.

Au vu de ces éléments, je vous serais reconnaissant de bien vouloir réexaminer ce dossier afin de pouvoir envisager le maintien du service de la trésorerie de Pouancé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire



Bernard GAULTIER

MAIRIE DE NOËLLET

**Département
Maine-et-Loire**

Tél./Fax : 02.41.94.30.59

e-mail : mairie.de.noellet@wanadoo.fr

Monsieur le Maire de Noëllet

à

Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publiques

1 rue Talot

49041 ANGERS CEDEX 01

Objet : fermeture de la trésorerie de Pouancé

Noëllet, le jeudi 30 juillet 2015

Monsieur le Directeur,

Pour des raisons financières, vous avez décidé de fermer définitivement la trésorerie de Pouancé.

Toutefois, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que la trésorerie est un service public et que de ce fait les citoyens du monde rural ont le droit aux prestations de ce service de proximité. Agents comme élus se déplaceront sur Segré ce qui occasionnera des frais supplémentaires à la collectivité. Les personnes en difficulté qui sont de plus en plus nombreuses seront aussi impactées par cette fermeture.

D'autre part, une concentration des services de l'Etat dans les plus grandes collectivités semble contraire aux préoccupations écologiques de diminuer les déplacements individuels.

Nous tenons à vous transmettre que nous désapprouvons cette orientation et regrettons qu'il n'a pas été fait le choix de mettre en place un service minimum de proximité.

C'est pourquoi, nous vous demandons de réexaminer ce dossier afin de permettre un maintien du service de l'Etat sur la commune de Pouancé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

le Maire,
Régis RICHARD



COMMUNE DE VERGONNES

A Vergonnes, le 19 juin 2015.

Le Maire de VERGONNES
à
Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Finances
Publiques
1 RUE TALOT
49041 ANGERS CEDEX 01

Objet : Fermeture du centre des finances publiques de Pouancé

Monsieur le Directeur,

J'ai été informé par Madame la Présidente de la Communauté de communes de la région de Pouancé-Combrée de la possible fermeture du centre des finances publiques de Pouancé.

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon opposition à ce projet.

En effet, la trésorerie de Pouancé est un service public de proximité indispensable autant pour les collectivités que pour les habitants de notre territoire.

Les échanges entre la mairie et la trésorerie sont quasi quotidiens et nous permettent d'assurer la bonne gestion de notre budget et de nos finances. Notre secrétaire ou moi-même nous déplaçons à Pouancé pour rencontrer le comptable public, notamment en période de préparation budgétaire. De même, celui-ci, qui perçoit une indemnité pour le conseil qu'il nous apporte, vient présenter le budget en conseil municipal chaque année. Nous ne pourrions pas nous permettre de faire parcourir de nombreux kilomètres à nos agents pour des raisons évidentes de coûts financiers et de perte de temps.

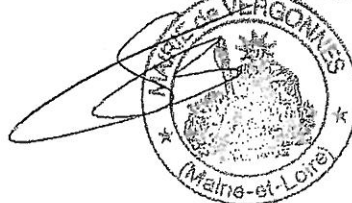
Si la trésorerie de Pouancé venait à fermer, je m'inquiète des conséquences pour notre collectivité et nos concitoyens.

Aussi, je vous demande de bien vouloir maintenir le centre des finances publiques de Pouancé.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier.
Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Gérard SUPIOT



MAIRIE de CARBAY
11, Rue du Roy
49420 CARBAY
Tél-fax : 02-41-92-40-27

A CARBAY, le 17 Juin 2015

Monsieur le Maire de CARBAY
A
Mr Le Directeur Départemental des Finances Publiques
1, Rue Talot
49041 ANGERS CEDEX 01

Objet :
Fermeture de la Trésorerie de Pouancé

Monsieur Le Directeur,

Qu'elle ne fût pas ma surprise et mon écoeuement en apprenant que la Trésorerie de POUANCE fermerait définitivement ses portes le 31 décembre prochain. En ma qualité de maire de la Commune de CARBAY, je me permets de vous faire part de mon profond désaccord.

Déjà depuis le mois de mars dernier, cette administration avait déjà fait l'objet d'une réduction des heures d'ouverture au public (uniquement le matin). Imaginez pour les habitants du canton de POUANCE cette nouvelle adaptation et non seulement cela, dix mois plus tard les usagers ne disposeront plus du tout du service !

Moi-même et mes adjoints avons pour coutume d'aller présenter les budgets à la Trésorerie de Pouancé où nous étions chaleureusement accueillis et surtout parfaitement conseillés; par ailleurs le Trésorier venait présenter les budgets lors d'un Conseil Municipal. A partir du 1^{er} janvier prochain, le service nécessitera un déplacement de 50 kms aller-retour. A cela, s'ajouteront vraisemblablement d'autres déplacements pour la régie de photocopies, la remise de dossiers lourds etc...

Qui prendra en charge les frais de déplacements occasionnés aux élus, aux personnels pour rencontrer les représentants de votre administration ? Quant aux administrés, aux personnes âgées habitués à ce service de proximité ; comment demain pourront-ils obtenir les renseignements ou informations délivrés par vos agents ?

Les restructurations à tout va que l'Etat nous impose à tout niveau et qui font mourir à petit feu notre ruralité donne actuellement le vertige et augure de temps difficile pour nos campagnes. Nous ne pouvons l'accepter, et nous espérons surtout que nous n'aurons pas à mettre des bonnets rouges pour nous faire entendre.

Sachez que l'ensemble du Conseil Municipal du village est farouchement opposé à cette réorganisation de vos services : on ignore tout de cette restructuration ; comment demain vous envisagez les échanges avec les collectivités locales ? Tout se fait sans aucune explication et concertation, c'est tout simplement lamentable et démontre le peu de considération qui est fait de nos zones rurales !

A l'examen de ces interrogations, j'ose espérer que vous pourrez réexaminer ce dossier afin de pouvoir satisfaire toute la population du canton de POUANCE.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé de la suite réservée à ce dossier et dans cette attente, je vous prie d'agréer, **Monsieur Le Directeur**, l'expression de mes sentiments respectueux.

Copie à Mr le Député

Le Maire : Laurent CADOU



MAIRIE DE
SAINT MICHEL ET CHANVEAUX

1 rue d'Anjou
49420 ST MICHEL ET CHANVEAUX
Tél./Fax : 02 41 94 32 70

Adresse mail : mairie.stmicheletchanveaux@wanadoo.fr

Saint Michel et Chanveaux, le 23 juillet 2015.

Madame le Maire

à

Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Finances
Publiques
1 RUE TALOT
49041 ANGERS CEDEX 01

Objet : Fermeture du centre des finances publiques de Pouancé

Monsieur le Directeur,

Comme vous me l'avez indiquée la fermeture du centre des finances publiques de Pouancé est a priori programmée pour la fin de l'année 2015.

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon opposition et de mon inquiétude quant à la disparition de ce service public de proximité indispensable autant pour les collectivités que pour les habitants de notre territoire.

Vos agents et la secrétaire de mairie échangent quotidiennement, ce qui nous permet d'assurer la bonne gestion de notre budget et de nos finances. Les déplacements au centre des finances publiques sont fréquents, notamment en période de préparation des budgets. Demain, je crains que le comptable public ne se déplace plus en mairie pour présenter les budgets au conseil municipal. De même, nous ne pourrions pas nous permettre de faire régulièrement 50 kms pour nous rendre à Segré.

Par ailleurs, il m'apparaît important de vous préciser que l'utilisation d'internet pour les démarches administratives est loin d'être la norme, d'une part une grande partie de la population se déplace directement au guichet, que ce soit en mairie ou dans les administrations publiques, et d'autre part, la couverture numérique du territoire n'est pas complète. Pensez-vous que nos concitoyens iront jusqu'à Segré ?

Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir revoir votre décision et vous demande avec insistance de maintenir le centre des finances publiques de Pouancé.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande.
Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Marie-Jo HAMARD

